

Jean-Baptiste André Godin à Anthime Joseph Dauge, 28 mai 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 1 p. (97r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Anthime Joseph Dauge, 28 mai 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51520>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 mai 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Dauge, Anthime Joseph \(1833-1885\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin avertit Dauge que son voyage à Guise ne changerait rien à sa proposition de vendre ses 10 actions du *Courrier de l'Aisne* au prix de 10 000 F.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Périodiques](#)

Œuvres citées [Le Courrier de l'Aisne : Journal agricole, industriel, commercial et littéraire, Laon, 1865-](#).

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise 28 mai 1855

Monsieur.

J'ai dit au "Courrier" que
j'étais disposé à vendre mes dis-
actions du "Courrier", au prix de
six mille francs par action 1544

Votre voyage à Guise me cha-
geait rien à ces conditions, si
nous les acceptiez, il n'y a qu'à
voir si le Conseil d'administration
consent au transport, et à me
demander votre acceptation. D'ici
dimanche 1^{er} juin, délai possé-
dquel je ne serai plus engagé.

Très-cher monsieur,
l'assurance de ma considération.

Georges

M. Dargan, à Châlons.